



73^{ème} SEMAINE FEDERALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME
FLERS – DU 31 JUILLET AU 7 AOUT 2011

OFFRE CAMPING CHEZ L'HABITANT

NOM : Prénom :
Adresse
Code Postal : Ville :
Tel : Portable : Courriel :
Langues parlées : Anglais Autre (préciser)

1) Je dispose d'un terrain autour de ma maison

Surface proposée* :m² - un emplacement correspond à une superficie de 7m x 8m environ -
(* dans la limite d'une surface inférieure à 200 m² soit un accueil de 3 caravanes ou camping cars maximum)

Pour tentes caravanes campings cars

2) Je propose sur mon terrain

ma tente ma caravane mon camping car

Nb de places : Nb de places : Nb de places :

Pour ces deux propositions, je m'engage à fournir l'eau, l'électricité et l'accès aux sanitaires (WC, salle de bain)

Renseignements complémentaires

Animaux acceptés OUI..... NON.....

Fumeurs acceptés OUI..... NON.....

Petits-déjeuners proposés OUI..... NON.....

3) Je loue

une caravane un camping car

Nb de places : Nb de places :

.....que je m'engage à installer sur un des campings fédéraux à l'emplacement réservé au cyclotouriste lors de son inscription, selon les modalités pratiques fixées par le COSFIC.

Animaux acceptés OUI..... NON.....

Fumeurs acceptés OUI..... NON.....

Equipement cuisine OUI..... NON.....

La Procédure :

A réception de cette fiche, le COSFIC prendra contact avec vous pour la visite de votre hébergement et sa validation. Il vous sera alors délivré une copie de votre fiche d'inscription et son code confidentiel.

A partir du 2 janvier 2011, au fur et à mesure des inscriptions, le COSFIC vous mettra en relation avec un cyclotouriste ; il sera en mesure de vous confirmer le même code, faute de quoi, vous devrez refuser sa demande.

Vous reprendrez alors contact avec le COSFIC au plus tard 15 jours après la mise en relation pour l'informer de son succès ou de son échec. Dans le cas où la démarche n'aurait pas abouti, un nouveau code confidentiel vous sera communiqué et vous serez mis en relation avec un autre cyclotouriste.

La compensation

Par souci d'homogénéité entre les différentes formes d'hébergement durant la semaine fédérale, une tarification recommandée est instaurée.

*Mise à disposition terrain seul : base journalière = 10 euros/jour + 1 euro/jour par personne
pour fluides (eau, électricité, sanitaires)*

Soit pour un forfait 10 jours pour 2 personnes = 100 + (2x10) = 120 euros

Mise à disposition caravane ou camping- car sur terrain personnel :

*Base journalière caravane ou camping- car 2 places = 20 euros/jour + 1 euro/j par personne
pour fluides (eau, électricité, sanitaires)*

Soit pour un forfait 10 jours = 200 + (2x10) = 220 euros

*Base journalière caravane ou camping- car 3 personnes (ou plus) = 25 euros/jour + 1 euro /j
par personne pour les fluides*

Soit pour un forfait 10 jours = 250 + (3x10) = 280 euros.

Mise à disposition tente sur terrain personnel :

*Base journalière tente 2 places = 15 euros/jour + 1 euro/j par personne
pour fluides (eau électricité, sanitaires)*

Soit pour un forfait 10 jours = 150 + (2x10) = 170 euros

Location caravane ou camping car sur campings fédéraux :

Le COSFIC met en relation le cyclotouriste et le loueur qui s'entendent sur le tarif.

Avec les conditions suivantes : Installation le vendredi d'arrivée entre 10 h et 12 h.

Etat des lieux à faire entre les 2 parties à l'arrivée et au départ.

Retrait le lundi midi au plus tard.

Les responsabilités.

Le COSFIC ne couvre pas les éventuels dommages des participants envers les hébergeurs et vice versa. En cas de problème, c'est à chacune des parties de faire fonctionner sa propre assurance

ATTENTION En matière de fiscalité, toute rentrée financière supérieure à 750 euros par foyer est à déclarer.

Le loueur certifie conformes les renseignements fournis et s'engage à respecter les critères de location prévus par le COSFIC FLERS 2011.

Le COSFIC s'engage à faire correspondre au mieux la demande des cyclotouristes avec l'offre de location à partir du 2 janvier 2011.

Date

Signature du loueur

Signature du représentant du COSFIC